



AVIS AUX ETUDIANTS

Les étudiants qui se sont absentés lors d'un contrôle et ont validé leurs certificats médicaux chez le médecin de l'école concernant ces séances doivent s'inscrire auprès du service de scolarité avant le **03/01/2018** afin d'organiser des contrôles de remplacement.

N.B : Dépassée cette date aucune excuse ne sera acceptée.